



COMPTE RENDU
A LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 août 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize du mois d'août à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 août 2021, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois d'AOÛT, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

Etaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. BERGER, BUSTON, DAUZON, CARRÉ, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY
et MMES GARCIA, ORY, HUET, LEFEUVRE, PICARD, PLOQUIN, COTTINEAU

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour, et le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12/07/2021 ont été transmis par écrit aux élus le 10/08/2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/08/2021.

Excusé :

Représentés : Éric DAUZON donne pouvoir à Sébastien BERGER. Bertrand LOBRY donne pouvoir à Thierry MINIER.

Absentes : Jeannine HUET arrive au point 8) Dates à retenir, Nadège COTTINEAU

1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Mme Laurence PLOQUIN conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) DCM n°2021-55 - Approbation du compte-rendu du 12/07/2021

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures, soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du dernier conseil municipal du 12 juillet 2021 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Ce procès-verbal est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés.

3) Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-18 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu les délibérations n° 2020-40 et n°2020-41 complémentaires à la DCM n°2020-18 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Vu les arrêtés n° 2020-24, 2020-25, 2020-26 et 2020-27 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N°	Date de signature	Signataire	Objet/ Domaine	Observations	Fournisseurs	Montant TTC
2021-79	15/07/21	SB	Commande Publique	Devis bulletin municipal 2021/2022	ATOME COMMUNICATION	1 242.31 €

2021-80	15/07/21	SB	Commande Publique	Tornado-panneaux de signalisation	SES	4 006.93 €
2021-81	15/07/21	SB	Commande Publique	Tornado-Boulangerie-Vitrage sur velux	DAVID	375.10 €
2021-82	16/07/21	SB	Commande Publique	Renouvellement point défense incendie "Champ Perrault"	VEOLIA	3 670.15 €
2021-83	03/08/21	SB	Commande Publique	Tornado-Isoloirs	SEDI	1 290.48 €
2021-84	03/08/21	SB	Commande Publique	Tornado-Tableau SDF	BRUNEAU	619.80 €
2021-85	03/08/21	SB	Commande Publique	Tornado- Panneaux électoraux	NET COLLECTIVITES	1 257.23 €
2021-86	03/08/21	SB	Commande Publique	Tornado-curage et traitement des déchets sur SDF	ITS	33 196.80 €
2021-87	05/08/21	GB	Commande Publique	Pose panneaux de rue	SAS NICOLAS SIGNALISATION	11 689.34 €
2021-88	07/08/21	ED	Commande Publique	Tornado-location feux en remplacement feux défectueux du STA	LOXAM	136,91€
2021-89	09/08/21	SB	Commande Publique	Tornado-Echafaudage et parapluie sur Eglise	JCEG	325 947.46 €
2021-90	09/08/21	SB	Commande Publique	Tornado-Architecte pour suivi mesures d'urgences sur Eglise-Forfait	CHEVALIER GUILLEMOT	7 200.00 €
2021-91	09/08/21	SB	Commande Publique	Tornado-Architecte pour suivi opérationnel des mesures d'urgences sur Eglise	CHEVALIER GUILLEMOT	9% du montant des travaux
2021-92	09/08/21	SB	Commande Publique	Tornado-Eglise-Mise en sécurité-Purges des ruines de charpente, couverture et voûtes plâtre-Déblaiement de l'ens. des gravas intérieurs et extérieurs-Protection du mobilier amovible	HORY-CHAUVELIN	79 369.19 €
2021-93	10/08/21	SB	Commande Publique	Pneu AV tracteur Kubota	POINT S	275.52 €
2021-94	10/08/21	SB	Commande Publique	Isolation phonique plafond local associatif Com'une image	LUDOVIC GAUTIER	1 994.85 €
2021-95	11/08/21	SB	Commande Publique	Tornado-Personnel de renfort au service administratif	CDG37	222€/jour

4) DCM n°2021-56 – Virements de crédits – BUDGET PRINCIPAL (Tornado-Ajustements de crédits)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la tornade survenue sur la commune le 19 juin 2021, deux acomptes de l'assurance AREAS ont été effectués afin de couvrir les premières dépenses. Afin d'effectuer ces dépenses qui n'étaient pas prévues au Budget prévisionnel de l'exercice, il y a lieu d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	Augmentation de crédits en recettes de fonctionnement		Augmentation des crédits en dépenses de fonctionnement	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Ajustement budget	7718	+ 450 000,00	60632 615221	21 000,00 341 400,00

		615228	27 500,00
		615231	1 700,00
		61524	27 500,00
		617	3 200,00
		6226	27 000,00
		6232	300,00
		6283	400,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

5) DCM n°2021-57 - Exercice d'un droit de préemption sur les parcelles n°149 section A située Les Perres, n°510 section C située Les Grands Clos et n°250 section C située Le Vau Renou

Monsieur Le Maire expose,

Monsieur Michel DAVID propriétaire d'une parcelle boisée cadastrée :

- section A n°149 situé au lieudit Les Perrés, pour une superficie de 0ha 54a et 34ca, émet le souhait de vendre cette parcelle.

Monsieur Philippe DAVID propriétaire des parcelles boisées cadastrées :

- section C n°510 situé Les Grands Clos, pour une superficie de 0ha 35a et 52ca,
 - section C n°250 situé Les Vau Renou, pour une superficie de 0ha 44a et 07ca,
- émet le souhait de vendre ces parcelles.

La commune est propriétaire d'une parcelle contigüe à chaque parcelle de bois, à savoir, les parcelles cadastrées section A n°167, section C n°512, section C n°251, et conformément à un document d'aménagement couvrant les périodes 2017-2036 validé par délibération n°2018-01 en date du 28/02/2018. A ce titre, elle bénéficie d'un délai de 2 mois pour exercer son droit de préemption, conformément aux dispositions de l'article L.331-22 du Code forestier puisque la superficie de chaque parcelle est inférieure à 4 hectares.

Ces droits de préemption lui ont été notifiés par courriers de l'office notariale de Chemillé en date du 11 juin 2021 et reçus le 17 juin 2021. Et il prime le droit de préférence des autres propriétaires forestiers voisins.

Le prix d'acquisition est fixé à :

- section A n°149 : 2 825,68 €,
- section C n°510 : 1 847,04 €,
- section C n°250 : 2 291,64 €

La Commune est invitée à faire part de sa décision dans les deux mois suivant la notification. En l'absence de réponse, la Commune sera réputée avoir renoncé à son droit de préemption.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois.

L'acquéreur acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous les impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis

L'acquéreur acquittera tous les frais de la vente.

De plus, ces parcelles figurent en zone naturelle d'un espace boisé classé du Plan Local d'Urbanisme. Après conseil pris auprès de l'ONF, il est souhaitable que la collectivité achète des parcelles pour prévoir une réserve de plantations à mettre à disposition des particuliers sur d'autres secteurs. Cette opération permettrait d'avoir des secteurs boisés sur différents secteurs du territoire.

Entendu cet exposé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'exercer le droit de préemption en tant que riverain des parcelles boisées pour conserver et protéger les espaces boisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- **DÉCIDE** d'exercer son droit de préemption aux prix et conditions mentionnés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre et à réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer l'acte authentique.

6) DCM n°2021-58 – SIEIL – Réponse à l'appel à projets « Sobriété énergétique »

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du bureau syndical intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire n°2018-53, approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Saint Nicolas de Bourgueil,

Considérant que le SIEIL – Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » ;

Considérant que la commune de Saint Nicolas de Bourgueil souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de la mairie ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Plan de financement

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DÉCIDE** de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de la mairie.
- **S'ENGAGE** à céder la prime CEE générée par cette opération au Syndicat intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire.
- **S'ASSURE** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers.
- **AUTORISE** le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

7) DCM n°2021-59 – Changement d'une nomination d'une voie, éléments structurant de l'aménagement du territoire pour obtenir une meilleure visibilité, renforcer l'attractivité de la commune et permettre notamment d'être identifié avec précision, d'être accessible, de bénéficier d'un ensemble de services, mais aussi dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique sur le territoire de la commune

Pour structurer l'aménagement du territoire afin d'obtenir une meilleure visibilité, renforcer l'attractivité de la commune et permettre notamment d'être identifié avec précision, d'être accessible, de bénéficier d'un ensemble de services mais aussi dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique sur le territoire de la commune, il y avait lieu de nommer et numéroter certaines voies qui en étaient dépourvues.

Ainsi, la collectivité avait adhéré au groupement de commande de la CCTOVAL pour la dénomination et la numérotation des voies par délibération n°2018-23 en date du 04/07/2018.

Vu la délibération n°2021-08 en date du 13 janvier 2021 nommant et numérotant les voies ;

Vu le courrier-pétition d'administrés en date du 27 juin 2021 et reçu le 2 juillet dernier faisant part d'une demande de changement de nom attribué en raison d'une consonnance désagréable et péjorative ;

Vu la proposition des membres du groupe de travail ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ACCEPTÉ** de modifier la rue de la Fosse qui **DEVIENT** rue du Petit Ormeau en conservant la numérotation s'y rapportant.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la nomination et la numérotation de cette voie.

8) Dates à retenir :

- Mercredi 18 août à 18h30 au stade des Dormants : remise du don de l'association du foot ⚽ et du comité des fêtes
- Mardi 24 août à 14h : rdv avec la société GAMA pour la présentation du projet d'aménagement paysager derrière la mairie
- Jeudi 26 août à 14h30 : réunion de chantier pour l'église et la salle des fêtes
- Samedi 28 août à 20h à l'église de Chouzé sur Loire : concert de trompe de chasse au profit de l'église de Saint Nicolas de Bourgueil
- Mercredi 1er septembre à 17h30 en mairie : rdv avec le sénateur Pierre Louault
- Samedi 4 septembre : VVR

9) Questions diverses à ajouter

M. le Maire demande aux élus, s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour et un tour de table est effectué.

Sophie ORY

- Octobre rose :
Le centre-bourg sera décoré avec des nœuds roses tout le mois d'octobre. La commission culture et communication souhaite mettre en place une marche qui aura lieu le 17/10. Les recettes seront reversées au profit d'une association de recherche contre le cancer du sein. Les fonds seront gérés par une association communale.

Jean-Michel PELGER

- Adressage et implantation des panneaux de rues :
M. Pelger suggère que des élus suivent l'entreprise lors de l'installation des changements de panneaux afin de bien valider l'emplacement.

Jeannine HUET

- Aire de camping-car :
Mme HUET demande si nous avons reçu une réponse concernant la demande de subvention faite auprès de la CCTOVAL pour réaménager l'aire de camping-car actuelle ?
Aucune réponse pour le moment
- Projet de labellisation de la boucle " Loire à vélo " :
Pas de suite pour le moment pour ce projet de compétence communautaire.
- Cimetière :
Mme HUET a souhaité faire le point sur l'entretien du cimetière.
M. BERGER répond que cette année au vu de la pluviométrie, il a été compliqué de garder un cimetière propre. De plus, certaines tombes ne doivent pas être entretenues suite à la reprise de concessions en cours d'élaboration.
De même, chaque concessionnaire doit prendre en charge l'entretien des tombes.
Un agent est chargé de l'entretenir une fois par semaine.

Laurence LEFEUVRE

- Octobre rose :
Un gobo peut-il être acheté ?

Des renseignements vont être pris.

Laurence PLOQUIN

- Réseau d'eau au Grollai :
Mme PLOQUIN fait part des nombreux soucis de coupures sur le réseau d'eau au Grollai.
M le Maire informe que la compétence est communautaire. Toutefois, le remplacement du réseau est prévu pour la fin de l'année.

Thierry CHERRIÈRE

- CR du BMA :
M. Chérière exprime que l'envoi du compte-rendu du bureau maire/adjoints est précieux puisqu'il permet de suivre l'avancée des dossiers en dehors de la réunion de travail et du conseil municipal.
 - Bulletin municipal :
M. CHERRIERE demande si sur le bulletin municipal, il sera préparé un bilan de l'équipe municipale. Mme GARICA répond que tous les ans, les commissions préparent des articles sur le bilan de l'année écoulé.
- M. Berger informe qu'un flash info spécial tornade va être préparé prochainement afin que la population soit informée du dossier.

10) Rappel des dates de prochaines réunions

Réunion de travail :

- M. le Maire rappelle que la date de la réunion de travail est fixée au mercredi 8 septembre 2021 à 18h30 dans la salle de la Mairie.

Conseil Municipal :

- M. le Maire informe que la date du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 15 septembre 2021 à 18h30 dans la salle de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 20.

Le Maire,
Sébastien BERGER

